Envoyé en préfecture le 02/09/2022
Reçu en préfecture le 02/09/2022
Affiché le 02/09/2022
ID : 056-215600834-20220901-D202209003A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 1 septembre 2022

Objet de la délibération

GARDE DU VOEU HENNEBONT TENNIS DE TABLE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le premier septembre deux mille vingt-deux à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le seize août deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Valérie MAHÉ à Yves GUYOT, Lisenn LE CLOIREC à Michèle DOLLÉ, Martine JOURDAIN à André HARTEREAU, Tiphaine SIRET à Laure LE MARÉCHAL, Aurélia HENRIO à Fabrice LEBRETON, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Julian PONDAVEN désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Envoyé en préfecture le 02/09/2022
Reçu en préfecture le 02/09/2022
Affiché le
ID : 056-215600834-20220901-D202209003A-DE

Secrétariat de la DGS

N° 2022.09.003.A

GARDE DU VOEU HENNEBONT TENNIS DE TABLE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Conformément à l'article 4 des statuts de l'Association Garde du Vœu Hennebont Tennis de Table, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner en son sein des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les conditions prévues par les textes régissant ces organismes, étant précisé qu'il peut être procédé à tout moment à leur remplacement dans les mêmes formes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 25 août 2022,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 29 août 2022,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **DÉSIGNE** les élus figurant ci-dessous pour le représenter au sein des instances extérieures où la Ville dispose de sièges.

ASSOCIATION LOCALE HENNEBONTAISE	
Garde du Vœu Hennebont Tennis de Table	- Michèle DOLLÉ - Philippe PERRONNO

Délibération adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, 7 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr